

PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE :
- 8 FEV. 2013
BUREAU DU COURRIER

Séance publique du lundi 4 février 2013

Convoqué le mardi 29 janvier 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 4 février 2013 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :

Brahim ABBOU, Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Marie-Josée AUGE-CAUMON, Annie BENEZECH, Amina BENOARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Christian DUPRAZ, Sarah EL ATMANI, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Mustapha MAJDOUL, Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Nadia MIRAoui, Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE, Alain ZYLBERMAN.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Eva BECCARIA, Nancy CANAUD, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Gérard LANNELONGUE, Richard MAILHE, Patrick VIGNAL.

Absents :

Stéphanie BLANPIED, Laure FARGIER, Arnaud JULIEN, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT

QUARTIER HOPITAUX FACULTES Secteur Croix Lavit Instauration d'un périmètre d'étude (art L.111-10 du code de l'urbanisme)

Michaël DELAFOSSE rapporte :

Situé au nord ouest la ville de Montpellier, le secteur Croix Lavit s'étend au nord de l'avenue des Moulins, entre l'avenue Hemingway et la route de Ganges, jusqu'à la limite communale avec Grabels.

Ce secteur « périphérique » se caractérise aujourd'hui par une urbanisation relativement hétérogène, marquée toutefois par la présence de nombreuses activités économiques tertiaires liées à sa vocation initiale (en partie la ZAC Euromédecine). Il accueille également des établissements de santé, d'enseignement supérieur mais aussi des logements individuels et collectifs.

Depuis quelques années, ce secteur de la Ville voit le départ progressif d'un certain nombre d'activités vieillissantes qui se repositionnent ailleurs dans la ville ou dans l'agglomération (centre d'hémodialyse, clinique Aider ...). Ce secteur présente en partie aujourd'hui les signes tangibles d'une véritable mutation urbaine. Face à ce constat, la Ville a mené une étude urbaine sur le secteur Croix Lavit en 2012. Cette étude a permis, sur la base d'un diagnostic urbain, de définir les perspectives d'évolution du secteur et de proposer une programmation urbaine à terme, au regard du tissu urbain existant et des futures reconversions.

Afin de ne pas compromettre la faisabilité des opérations d'aménagement futures et de ne pas rendre plus onéreuse leur réalisation il s'avère dès aujourd'hui nécessaire d'instituer un périmètre d'étude au sens de l'article L.111-10 du code de l'urbanisme. La délimitation précise du périmètre est jointe à la présente délibération.

Cette disposition permettra à la collectivité, le cas échéant, d'opposer un sursis à statuer aux demandes d'autorisation de travaux, de constructions ou d'installations qui pourraient porter préjudice à la mise en œuvre du projet d'aménagement qui sera envisagé.

En conséquence, il est proposé :

- de prendre en considération la mise à l'étude de l'aménagement du secteur Croix Lavit,
- d'instituer un périmètre d'étude, ci-annexé, délimitant les terrains concernés par l'opération conformément aux dispositions de l'article L.111.10 du code de l'urbanisme,
- d'autoriser Madame Le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

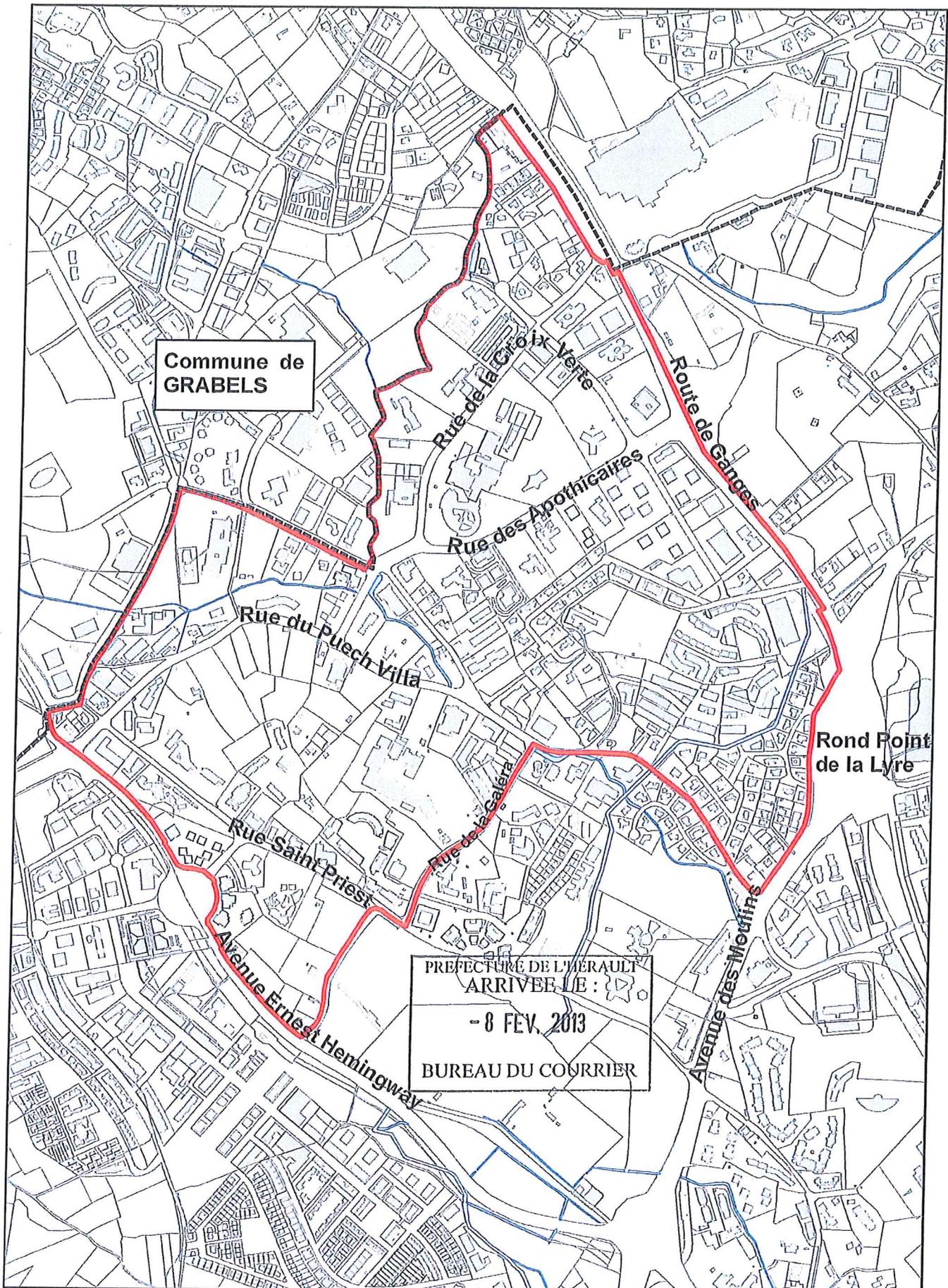
Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Publiée le : 05/02/2013

Hélène MANDROUX

The image shows the official seal of the Municipality of Montpellier (Hérault) on the left, which is circular and contains the text 'MAIRIE de MONTPELLIER' and '(Hérault)'. To the right of the seal is a large, stylized handwritten signature in black ink.



**PLAN DU PERIMETRE D'ETUDE DU SECTEUR CROIX LAVIT
(annexe à la DCM du 4/02/2013)**

